Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1983)

Heft: 683

Artikel: Municipalité lausannoise : gouverner sans prévoir

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024923

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MUNICIPALITÉ LAUSANNOISE

Gouverner sans prévoir

«A Lausanne, une majorité claire», «Pour une action cohérente»: tels étaient, en automne 81 à Lausanne, les slogans électoraux de l'entente libérale-radicale. Les citoyens ne devaient pas y rester insensibles, puisqu'ils élisaient à la Municipalité trois radicaux, deux libéraux et deux socialistes (de 1978 à 1981: deux radicaux, un libéral, un «vert», trois socialistes); les deux partis de l'entente bourgeoise n'obtenaient pourtant que 44 sièges sur 100 au Conseil communal.

Un peu plus d'une année s'est écoulée: il est temps de faire un premier bilan de l'action de l'équipe «réfléchie et dynamique, diverse et homogène, aux idées claires et aux pieds sur terre».

Impression d'ensemble: si l'absence de majorité claire durant la législature 1978-81 a effectivement provoqué des majorités de hasard, cela n'a pas changé depuis 1982. De plus, la Municipalité semble paralysée: tantôt elle prend le mors aux dents, pour ensuite reculer; tantôt elle promet tout à tout le monde sans rien décider.

Quelques exemples!

— La Municipalité propose de créer un poste de «grand aiguilleur», afin de faciliter la tâche des Lausannois dans leurs recherches administratives (quel bureau? quel bâtiment?). Les conseillers communaux libéraux et radicaux s'opposent en bloc à la création de ce poste, qui est approuvée par une coalition socialiste-popiste-démocrate-chrétienne et environnementaliste (GPE). Excuse donnée par le président du groupe radical pour justifier ce refus: «Cette idée émanait de l'ancienne Municipalité à majorité socialiste» (en fait trois socialistes sur sept). Et pourtant, dans le «Spécial Elections N° 3», le syndic n'avait pas hésité à

annoncer triomphalement que la «Municipalité mettrait en place ces prochains mois un nouveau dispositif pour améliorer l'information et les relations avec la presse et le public: il s'agit de rendre plus familiers les méandres de l'administration».

- Lors du vote du budget 81, le Conseil communal avait obligé la Municipalité à démissionner de l'OFEL (Office d'électricité de la Suisse romande). cette officine de propagande pro-nucléaire. Bon gré mal gré, ell avait obtempéré et en avait informé le Conseil le 29 décembre 80. Quelle ne fut pas la surprise d'une commissaire socialiste aux finances quand elle découvrit, par hasard, que la cotisation à l'OFEL était dissimulée parmi les 220 millions du budget 83 des Services Industriels. La Muncipalité ou le Directeur radical des SI, — on ne le saura jamais — avait imaginé ce stratagème pour que Lausanne redevienne membre de l'OFEL. La ruse éventée, la Municipalité, craignant les réactions du Conseil, annonçait en catastrophe qu'elle retirait du budget le montant de la cotisation à l'OFEL.
- Proclamation solennelle: la Municipalité entend mieux informer les Lausannois. Après avoir écarté au début 82 la proposition socialiste de créer un journal de la Commune de Lausanne (il vaut mieux ne pas heurter le groupe de presse «24 Heures» «TLM»), elle décidait de demander une concession pour une radio locale: Radio-Palud. Mais les groupes libéral et radical n'en veulent pas. Et voilà une Municipalité bien embarrassée! D'autant plus qu'elle a une grande chance de recevoir une concession, Lausanne étant la seule ville qui a présenté un tel projet... Une concession que la ville devra utiliser sans pouvoir la négocier avec Radio-L (amunière). Mais recevra-t-elle du Conseil communal les moyens financiers de le faire?
- On pourrait multiplier les exemples: nouveau projet d'Ateliers et magasins de la Ville (idée force: aucune extension possible, aucune tâche nouvelle,

à défaut d'une privatisation de certaines activités actuelles), fermeture du collège de l'Elysée (cf. DP 681), plan de quartier et aménagement de l'Hermitage, etc.

Et énumérer tous les problèmes en suspens: aménagement du Rôtillon, politique de la jeunesse, amélioration des transports, logements (les ventes d'appartements sommairement rénovés se multiplient, accroissant encore la pénurie d'appartements à louer), meilleure répartition des charges entre les communes de la périphérie, etc.

«Majorité claire», «priorité à l'action»; il y a loin du slogan et du marketing électoral à la réalité.

LE CHEF A LE BRAS LONG

Ordre et mesquinerie

Vaudoiserie. Les directeurs des collèges secondaires sont compétents pour accorder aux maîtres un congé de trois jours, les commissions scolaires pour un congé d'une semaine. Une récente modification du Règlement général pour les établissements d'instruction publique secondaire leur enlève en fait tout pouvoir en matière de congés pour des «assemblées pédagogiques culturelles, corporatives et syndicales organisées sur le plan romand, suisse ou international» (tout congé est interdit quand elles ne concernent que des Vaudois). Dans ces cas, en effet, le directeur ou la commission scolaire, selon la durée du congé, doit soumettre la demande préalablement au Département de l'instruction publique (article 45). Son chef, le radical Raymond Junod, qui a annoncé qu'il renoncait au Conseil national pour se consacrer aux problèmes de l'école vaudoise, pourra multiplier avec délice les préavis négatifs, auxquels les directeurs de collège n'auront ensuite qu'à se soumettre. Ordre et mesquinerie.